



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Séance du 11 février 2022 à 20 heures

**Nombre de conseillers :**

En exercice :	14
Présents :	8
Votants :	10
Absents :	6
Procurations :	2

**Date de convocation :**

7 février 2022

**Date d'affichage :**

14 février 2022

**OBJET :**

Compte-rendu de la séance du  
11 février 2022

Le Conseil municipal de la commune de MARIOL dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MARIOL sous la présidence de M. Romain DEJEAN, Maire.

**Présents :** M. Romain DEJEAN, Maire, Mme Pascaline ROCHE, Première adjointe, M. Bruno FARIGOULE, deuxième adjoint, Mesdames et Messieurs Anaïs KURTZ, Elodie LACOGNE, Virginie LEMASSON, Elisabeth CHAT et Frédéric GIRODEAU, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mme Géraldine DACHER-JOUFFRE a donné procuration à Mme Elodie LACOGNE ;

M. Jacques PERDRIAUX a donné procuration à M. Bruno FARIGOULE

**Absents :** Mesdames et Messieurs Aurélie GARCIA, Elise LAMAIN, Carine BEGON, Yohann PRZYLBYL, conseillers municipaux

**M. Frédéric GIRODEAU** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**1- Approbation du procès verbal de la séance du 18 décembre 2021 :** à l'unanimité

**2- Demandes de subvention :**

a. Boulangerie – ÉTAT (Rénovation énergétique) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en séance du 6 février 2021, la commune de MARIOL sollicitait l'Etat pour une subvention concernant l'achat et la réhabilitation de la boulangerie. De nouveaux éléments dont la passation de marché avec un architecte et la visite d'un bureau d'étude présente des possibilités de gains énergétiques supérieurs à 30%.

**Lots sollicités par l'aide à la rénovation énergétique :**

Acquisition et travaux	Montant H.T.
Menuiseries extérieures	14 620.00 €
Plâtrerie – isolation	28 280.68 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 900.68 €</b>

Afin de répondre à ces enjeux environnementaux dans les meilleures conditions, un nouveau dossier de demande d'aide sera déposé en 2022 dans le cadre de la transition énergétique des bâtiments sur

la base de 42 900.68 € correspondants aux travaux d'isolation à hauteur de 45 % d'aide. La somme attendue est de 19 305.31 €.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité demande le soutien de l'État avec de nouveaux éléments.

**b. Boulangerie – CONSEIL DÉPARTEMENTAL (soutien des services en milieu rural) :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en séance du 6 février 2021, la commune de MARIOL sollicitait le département pour une subvention concernant l'achat et la réhabilitation de la boulangerie. De nouveaux éléments dont la passation d'un marché avec un architecte et la consultation d'entreprises ont permis d'actualiser les devis des différents prestataires.

**Estimation globale du projet :**

<b>Acquisition et travaux</b>	<b>Montant H.T.</b>
Acquisition	47 366.00 €
Frais honoraires architecte	9 728.00 €
Mission SPS	680.00 €
Gros œuvre	26 269.85 €
Couverture	5 360.90 €
Menuiseries extérieures	14 620.00 €
Menuiseries Intérieures	11 940.24 €
Sols souples	537.55 €
Plâtrerie – isolation	28 280.68 €
Carrelage – Faïences	9 221.42 €
Plomberie	16 424.52 €
Electricité	29 920.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>200 349.16 €</b>

**Plan de financement prévisionnel :**

<b>Origine aides publiques</b>	<b>Montant en €</b>	<b>%</b>
Etat (DETR)	24 056.00 €	12.01
Etat (Rénovation énergétique)	19 305.31 €	9.64
Conseil Régional	45 372.00 €	22.65
Conseil Départemental	60 104.75 €	30.00
Vichy Communauté (FICT)	9 728.00 €	4.85
Ressources propres	41 783.10 €	20.85
<b>Total Général H.T.</b>	<b>200 349.16 €</b>	<b>100.00</b>

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'annuler le dossier de subvention déposé en février 2021 pour le projet d'achat et de réhabilitation de la boulangerie ;
- demande le soutien du Conseil Départemental de l'Allier pour ce même projet avec les devis réactualisés ;
- approuve le nouveau plan de financement présenté dans la délibération ;
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'avancement de cette opération.

c. Mairie-Salle polyvalente – ÉTAT (Rénovation énergétique) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en séance du 6 février 2021, la commune de MARIOL sollicitait les services de l'Etat pour une subvention dans le cadre du soutien sur le bâti concernant la rénovation énergétique et l'embellissement de la Mairie.

De nouveaux éléments dont une étude présentent des possibilités de gains énergétiques supérieurs à 30% dans ce bâtiment public mais également dans la salle polyvalente. La nécessité de se doter d'une salle isolée destinée à l'archivage des documents officiels et la réalisation par les services de Vichy communauté d'un récolement et tri des archives de la Mairie participent également à solliciter une nouvelle aide de la part des services de l'État.

**Lots sollicités par l'aide à la rénovation énergétique :**

Travaux	Montant H.T.	
	Mairie	Salle Polyvalente
Frais honoraires architecte	13 517.46 €	15 951.36 €
Convention d'archivage	4 886.36 €	
Etude thermique	375.00 €	375.00 €
Menuiseries extérieures	23 640.00 €	16 345.00 €
Menuiseries Intérieures		2 343.20 €
Sols souples		
Plâtrerie – isolation	38 176.58 €	35 005.45 €
Carrelage – Faïences		
Plomberie		60 000.00 €
Electricité		10 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 595.40 €</b>	<b>140 021.01 €</b>
		<b>220 616,41 €</b>

Afin de répondre à ces enjeux environnementaux dans les meilleures conditions, un nouveau dossier de demande d'aide sera déposé en 2022 dans le cadre de la transition énergétique des bâtiments sur la base de 220 616.41 € correspondants aux travaux d'isolation à hauteur de 45 %. La somme attendue est de 99 277.38 €.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité demande le soutien de l'État pour la rénovation énergétique de la mairie avec de nouveaux éléments et de la salle polyvalente.

d. Mairie-Salle polyvalente – CONSEIL DÉPARTEMENTAL (Rénovation énergétique) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en séance du 6 février 2021, la commune de MARIOL sollicitait le Conseil départemental de l'Allier pour une subvention dans le cadre du soutien sur le bâti concernant la rénovation énergétique et l'embellissement de la Mairie.

De nouveaux éléments dont une étude présentent des possibilités de gains énergétiques supérieurs à 30% dans ce bâtiment public mais également dans la salle polyvalente. La nécessité de se doter d'une salle isolée destinée à l'archivage des documents officiels et la réalisation par les services de Vichy communauté d'un récolement et tri des archives de la Mairie participent également à solliciter une nouvelle aide de la part du Conseil départemental de l'Allier.

**Estimation globale du projet :**

Travaux	Montant H.T.	
	Mairie	Salle Polyvalente
Frais honoraires architecte	13 517.46 €	15 951.36 €
Convention d'archivage	4 886.36 €	
Etude thermique	375.00 €	375.00 €
Menuiseries extérieures	23 640.00 €	16 345.00 €
Menuiseries Intérieures	7 063.80 €	2 343.20 €
Sols souples	3 016.80 €	
Plâtrerie – isolation	38 176.58 €	35 005.45 €
Carrelage – Faiences	11 973.95 €	
Plomberie	5 550.00 €	60 000.00 €
Electricité	16 184.00 €	10 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 383.95 €</b>	<b>140 021.01 €</b>
	<b>264 404.96 €</b>	

**Plan de financement prévisionnel :**

Origine aides publiques	Montant en €	%
Etat (Rénovation énergétique 2021)	8 210.00 €	3.11
Etat (Rénovation énergétique)	99 277.38 €	37.55
Conseil Départemental	105 761.98 €	40.00
Ressources propres	51 155.60 €	19.34
Total Général H.T.	264 404.96 €	100.00

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'annuler les dossiers de subvention déposés en février 2021 pour le projet d'embellissement et de rénovation énergétique de la Mairie auprès du Conseil départemental de l'Allier et demande le soutien du Conseil Départemental de l'Allier pour ce même projet avec les devis réactualisés.

**e. Répartition des amendes de police – CONSEIL DÉPARTEMENTAL :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité sollicite à hauteur de 30 % une subvention au titre des amendes de polices l'achat de radars pédagogiques (2) avec fourreaux, marquage en peinture routière, achat de différents panneaux et miroir routier **pour un montant total de 7 724.30 € H.T.** soit 9 269,16 TTC auprès du Conseil Départemental de l'Allier pour financer ces travaux pour l'année 2022.

### 3- Convention d'archivage :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il souhaite une intervention du service des archives intercommunales pour le traitement (tri des dossiers, classement) des archives, la rédaction d'un inventaire et la mise en œuvre des éliminations réglementaires. Le compte rendu de la visite du 18 octobre 2021 revient sur les mesures de conservation des documents, l'estimation du métrage linéaire nécessaire ainsi que sur les modalités et le coût de l'intervention.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention régissant les modalités de relations financières entre la Communauté d'agglomération de Vichy et la commune dans le cadre l'intervention du service des archives mutualisé à la commune de MARIOL et d'inscrire le montant sur le budget de l'année 2022.

**Fin de séance à 20h47**

Le Maire, Romain DEJEAN

